

FORMULAIRE DE RÉPONSE

Occupation Des Territoires Pour un Québec fort de ses communautés



Instructions

1. Après avoir lu le document de consultation disponible sur le site www.territoires.qc.ca, répondez aux questions de consultation en inscrivant vos réponses dans l'espace prévu.
 2. Une fois complété, acheminez le formulaire par courriel ou par la poste.
 - Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
 - Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse
Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8
- Commentaires et information : consultation@territoires.qc.ca ou (819) 293-6825

Coordonnées

(vous devez vous identifier, autrement votre formulaire ne pourra pas être compilé)

Prénom et nom : Nathalie Ward, directrice générale adjointe

Adresse : 255, boul. Laurier, bur. 200, McMasterville, J3G 0B7

Courriel : nathalie.ward@monteregie-est.org

Nom de l'organisation : Conférence régionale des élus de la Montérégie Est

Partie I : CONTEXTE ET DÉFIS

Des défis à relever

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 2 du document de consultation « Des défis à relever » aux pages 9 à 14.

Question de consultation

Question 1 :	Est-ce que vous partagez les grands défis qui interpellent l'avenir des territoires, tels qu'exposés dans le document de consultation?
--------------	--

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Dans l'ensemble, la CRÉ Montérégie Est partage les grands défis énoncés dans le document de consultation. Nous souhaiterions toutefois y apporter quelques nuances et quelques précisions.

La démographie ou baisse de la population active

Cette section du document de consultation fait référence aux impacts du vieillissement de la population. La gestion de ce phénomène engendrera des défis importants et imposera la mise en place de stratégies publiques pour amoindrir les impacts sociétaux. Certes, les instances gouvernementales ont mis en place une politique nataliste incluant de nombreuses mesures provinciales (garderies, congés parentaux, congés fiscaux, etc.), mais il faudra également agir de façon locale, notamment par l'entremise de politiques familiales.

Par ailleurs, on semble mentionner dans le document de consultation que le vieillissement de la population est le seul facteur responsable d'une baisse de la population active. Or, il importe de tenir compte de la pleine participation de toutes et de tous pour contrer les pénuries de main-d'œuvre et l'exode des savoirs, tout en maintenant une certaine vitalité économique. La main-d'œuvre féminine disponible à l'emploi ou près du marché du travail est en soi un élément de réponse pour pallier le manque d'effectif. L'accès à des formations spécifiques, de courte durée et gratifiantes pour les femmes peut être un incitatif intéressant pour les amener à intégrer les emplois disponibles dans les secteurs d'avenir, qui sont souvent encore des emplois traditionnellement masculins. Cette diversification des choix

professionnels des jeunes filles et des femmes permet aussi de briser le cercle des emplois de services, souvent moins payants, plus fragiles et atypiques et donc de réduire le taux de faible revenu.

Aussi, le vieillissement populationnel entraîne son lot de défis. Pourquoi, dès lors, ne pas accepter de revoir notre organisation du travail pour permettre aux personnes vieillissantes de moduler leur temps de travail, permettant ainsi l'accueil de la relève, une transition plus souple vers la retraite et le transfert des connaissances intrinsèques de l'entreprise au nouveau personnel ?

L'environnement ou les changements climatiques

Dans le document de consultation, ce défi traite uniquement de changements climatiques. Nous croyons qu'il présente une position réductrice des problématiques liées à l'environnement. Il serait souhaitable de traiter le sujet dans son ensemble en tenant compte, notamment, de :

- la perte et la dégradation des ressources naturelles, des milieux naturels et de la biodiversité (ex : fragmentation et dégradation des forêts, disparition d'espèces fauniques et floristiques, perte d'écosystèmes, pollution de l'eau);
- la perte et la dégradation des multiples biens et services environnementaux (BSE) que procurent les milieux naturels à la collectivité (ex.: régulation des débits hydrologiques par les milieux humides);
- les risques pour la santé (ex.: pollution de l'eau, maladies transmises par la faune);
- les liens existant entre ces problématiques, l'utilisation du territoire (ex.: les faibles proportions de superficies forestières influencent le débit d'étiage des rivières et, par ricochet, la diversité des poissons), ainsi qu'avec les changements climatiques.

L'énergie ou la transition énergétique

Nous croyons que le thème « transition énergétique » aurait très bien pu être introduit dans la section précédente. En effet, l'énergie et les questions environnementales peuvent être liées l'une à l'autre. Bien que les Québécois disposent de la ressource renouvelable à bon marché qu'est l'hydroélectricité, il importe d'agir de façon responsable. Le développement d'une politique énergétique s'avère nécessaire afin d'éviter le gaspillage. Une telle politique peut prendre plusieurs formes :

- mesures visant des économies d'énergie;
- développement d'une expertise en économie verte;
- développement d'énergie alternative (solaire, marémotrice, éolienne, etc).

Il faut également se doter d'une politique d'exportation responsable qui ne doit pas se faire au détriment de notre patrimoine naturel et patrimonial (préservation des paysages).

La vitalité sociale

La vitalité sociale est la base de la notion de territoire. Un territoire n'existe que par la dynamique de sa population. Une population s'épanouit par le sentiment de bien-être qu'elle développe. Or, un sentiment de bien-être exige la possibilité de l'accomplissement de soi et des siens. Les services de proximité, en tant que supports des activités socio-économiques, deviennent alors des équipements essentiels. Ils revêtent plusieurs formes : les écoles, les services de santé et sociaux, les équipements de loisirs, ainsi que les activités commerciales et économiques. Il faut donc développer l'accessibilité. Lorsque cette accessibilité apparaît comme problématique, il revient alors à la mobilité de la permettre. C'est à ce moment que le transport collectif prend toute sa signification. Considérant les impacts environnementaux générés par les activités liées au transport (très forte proportion des gaz à effets de serre), le développement du transport collectif apparaît comme une avenue à privilégier.

Par ailleurs, on parle beaucoup de décrochage scolaire quand il est question de vitalité sociale. Or, on doit également aborder l'exode des personnes âgées vers les grands centres « urbains », pour se rapprocher des services, entre autres. De plus, il faut tenir compte des disparités régionales au niveau de la pauvreté. Comme la population féminine présente généralement une espérance de vie plus longue que celle des hommes, l'impact du vieillissement et des contraintes s'y rapportant sont sans équivoques pour celles-ci. Les femmes âgées ont, dans bien des cas, moins contribué au régime de retraite et cette faible cotisation les maintient trop souvent dans une fragilité économique importante.

Ajouts potentiels

La CRÉ Montérégie Est estime également que certains défis d'importance ne se retrouvent pas dans le document de consultation. Nous proposons donc l'ajout de :

- la vitalité économique
 - Elle constitue la raison d'être d'un territoire. Une région doit procurer du travail et de la richesse. La vitalité économique et la vitalité sociale sont intimement liées et il importe de les nommer toutes deux. La vitalité économique inclut notamment le développement et l'accès aux nouvelles technologies et la priorisation de l'économie d'énergie par Hydro-Québec, en mettant l'accent sur des mesures qui favorisent une meilleure consommation dans les maisons et dans les entreprises.
- les réseaux de communication
 - Pour un accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).
- le réseau de transport collectif
 - Pour une pleine mobilité des individus **issus du monde rural vers les centres urbains.**

Nous croyons également qu'il faut davantage parler de questions relatives à l'aménagement et ainsi remettre à l'avant-scène les outils de planification de l'espace. Les mesures prises par le

passé en matière d'aménagement ont permis de répondre à une problématique du moment. Aujourd'hui, il faut véritablement passer à une évaluation de ces outils qui ont été fort appropriés. Puisque les contextes changent, le développement de nos connaissances doit permettre de rendre plus performantes nos interventions. La considération des expériences et l'applicabilité au contexte local peuvent mener à des solutions intéressantes. Par exemple, les plans de transports sont souvent imposés à la constitution des plans d'aménagements et d'urbanisme. Le développement du transport collectif apparaît comme une alternative intéressante pour pallier les externalités du mode développement spatial qui s'est imposé au cours des dernières décennies.

Identité culturelle

Par ailleurs, la présente section du document de consultation concernant les défis escamote quelque peu la question de l'identité culturelle. L'identité culturelle ne peut se traiter, dans un premier temps, que dans la globalité du territoire québécois. La mondialisation et le vieillissement de la population mettent en péril notre culture au sens de patrimoine, d'identité de peuple.

Les nouvelles technologies en matière de diffusion de spectacles et d'animation culturelle, ainsi que la multiplication des chaînes télévisuelles et l'essor d'Internet, permettent à l'utilisateur de choisir, voire de constituer selon ses intérêts sa propre communauté culturelle, son groupe de référence, d'appartenance. Le lieu de naissance ou de résidence et la famille ne sont plus les plus influentes sources de connaissances et de filiation en matière d'identité, comme cela était il y a à peine trente ans.

Il apparaît judicieux de se questionner dès maintenant sur l'importance d'une culture liée à la nationalité, à un milieu de vie, à une langue. Bien qu'il faille s'ouvrir à ces nouvelles réalités planétaires, il est impératif de réfléchir à ce que nous souhaitons préserver de notre culture et de nous doter d'objectifs clairs et réalisables.

Tout cela se reflète en Montérégie Est, comme dans chaque région du Québec, par l'atteinte de la vitalité sociale. La vitalité sociale est le poumon d'une culture, d'un peuple. Sans lien entre les individus, sans fierté ni sentiment d'appartenance, aucune culture ne peut survivre.

Aussi, la valorisation de l'apport des aînés dans nos communautés pourrait contribuer à la transmission de notre identité tout en préservant le dynamisme de nos régions. Le sentiment communautaire doit être priorisé pour pallier le manque d'effectifs prévus et limiter ses effets sur la dévitalisation.

Des acquis à considérer

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 3 du document de consultation « Des acquis à considérer » à la page 15.

Questions de consultation

Question 2a :	Dans l'ensemble des acquis qui positionnent avantageusement le Québec et les territoires, quels sont les plus importants?
Question 2b :	Quels autres acquis devraient aussi être reconnus pour leur importance sur le plan de l'occupation des territoires?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Question 2a

La CRÉ Montérégie Est considère que tous les acquis mentionnés dans le document de consultation ont leur importance, particulièrement les acquis 2 à 6, ainsi que le dernier. Nous souhaitons toutefois insister sur divers points.

Acquis # 2 : Un rayonnement culturel exceptionnel, qui puise sa source dans tous les territoires et singularise le Québec dans son environnement nord-américain.

La CRÉ est d'accord pour dire qu'il existe un grand rayonnement culturel du Québec à l'étranger. Elle déplore toutefois que plusieurs investissements et retombées aient cours à l'extérieur de la province.

Acquis # 4 : Une position enviable dans les énergies renouvelables, le Québec comblant près de la moitié de sa consommation énergétique par des sources propres.

Il serait souhaitable d'apporter des nuances afin de promouvoir la gestion responsable et la réduction de la consommation énergétique, en premier lieu, afin d'éviter une demande toujours plus grande. La « propreté » de la production hydroélectrique est relative, puisqu'elle comporte des conséquences importantes pour l'environnement. En effet, la filière

hydroélectrique engendre la bioaccumulation du méthylmercure dans la chaîne alimentaire, l'émission de gaz à effet de serre à partir des réservoirs et la modification de processus écologiques affectant la fonction des habitats aquatiques et la biodiversité. En ce sens, nous considérons que le développement du secteur énergétique du Québec devrait dorénavant être axé sur l'économie d'énergie, puis sur les sources d'énergie solaire, géothermique et éolienne, qui comportent de meilleurs avantages sociaux, environnementaux et économiques.

Acquis # 5 : Un immense potentiel en vent et en soleil et des réserves exceptionnelles en eaux douces, en terres agricoles de grande qualité et en ressources forestières.

À travers ces éléments, il existe une obligation de mettre en place un mode de gestion hautement responsable. Par exemple, l'eau, communément appelé « l'or bleu » est, et sera dans les années à venir, une ressource indispensable pour l'ensemble de la planète.

Le Canada possède 9 % de l'eau douce mondiale et le Québec, quant à lui, possède la plus grande partie de ces réserves, grâce au fleuve Saint-Laurent, aux rivières et aux lacs. Plus de 3 % de la réserve mondiale d'eau douce se trouve au Québec, dont la population représente environ 0,15 % du total des habitants de la Terre. Ces réserves sont concentrées dans les rivières, neige et glaciers (70 %), dans le sous-sol (plus de 30 %) et dans les lacs et réservoirs (0,5 % approximativement). Selon l'Organisation des Nations unies (ONU), la consommation industrielle d'eau devrait doubler d'ici à 2025, en raison des délocalisations et du développement des industries dans les pays en voie de développement. Du reste, l'accroissement de la population mondiale dans les prochaines décennies ne peut qu'augmenter les besoins en eau (l'ONU prévoit de 8 à 8,5 milliards d'habitants sur la planète en 2025).

Par ailleurs, quand on parle de qualité des terres agricoles et du potentiel en ressources forestières, il faut comprendre que ce fait n'est pas généralisé à l'ensemble du Québec. Ces ressources peuvent être rares ou très dégradées dans certaines régions. L'un des plus grands défis consiste à réaliser un développement harmonieux dans les secteurs où se concentrent plusieurs forts potentiels à la fois (ex.: forte population, terres agricoles fertiles, écosystèmes diversifiés, etc.). Entre autres, il est primordial de penser plus globalement et de mettre en place un mode de gestion qui pourra assurer la pérennité des lacs et des rivières pour les générations futures.

Acquis # 7 : La présence d'un des leaders mondiaux dans le domaine des transports collectifs : Bombardier.

Sur ce point, la CRÉ n'est pas en accord avec le fait de citer une entreprise en particulier. Des dizaines ou des centaines d'entreprises pourraient être associées à ces enjeux. Nous nous demandons à quel point l'apport de Bombardier a permis d'améliorer la qualité du transport collectif pour la société québécoise? Nous reconnaissons que cette entreprise génère de nombreux emplois et permet de nombreuses avancées technologiques, mais nous croyons que la formulation de cet acquis doit être révisée.

Acquis # 8 : Des engagements significatifs de plusieurs organisations et institutions en faveur du développement durable et des initiatives innovantes en marche dans plusieurs communautés.

Acquis # 9 : Des chantiers entrepris pour expérimenter et entrevoir des perspectives d'avenir (projets pilotes, laboratoires ruraux, projets ACCORD, consultations sur le climat, le pétrole, etc.).

Dans l'ensemble, la CRÉ est en accord avec ces deux aspects, mais considère qu'il reste encore beaucoup à faire. Le travail en silo subsiste toujours. Les engagements envers le développement durable existent, mais ne sont pas toujours conséquents dans toutes les sphères. La démocratie participative est une voie intéressante, mais il apparaît important de souligner qu'elle reste à consolider. Cette démarche nécessitera un accompagnement, de l'information et de la sensibilisation des décideurs, notamment afin de prendre en compte les biens et services écologiques (BSE) dans les choix politiques.

Question 2b

Les acquis évoqués précédemment sont, pour plusieurs d'entre eux, le fruit d'une construction. Dans cette perspective, la réalisation de nouveaux acquis s'avère une préoccupation essentielle. Dès lors, l'action publique doit s'engager dans la création de nouveaux acquis, dans sa valorisation et dans le fait de mettre tout en place pour la concrétiser.

Pour illustrer ceci, il suffit de mentionner l'arrivée sur le marché des produits du terroir. Inexistants il y a peine deux décennies, les cidres de glaces, les fromages et autres produits régionaux n'ont pas seulement permis d'étendre la possibilité de consommation des individus, ils ont surtout permis à des milieux locaux de freiner la marginalisation, voire de se redynamiser. Il importe donc de miser sur les initiatives locales et les supporter dans leur développement.

Par ailleurs, la CRÉ Montérégie Est souhaite formuler certaines recommandations d'acquis qui ont leur importance pour le Québec. Soulignons notamment :

- Le réseau de parcs, d'espaces verts et d'aires protégées, qui est à reconnaître, à maintenir et à protéger, ainsi que les autres ressources écosystèmes encore en bon état, mais qui ne bénéficient pas nécessairement d'une protection.
- La mise en valeur des particularités régionales, c'est-à-dire les traits distinctifs de chacune des régions, et même des villes et villages entre eux. On n'a qu'à penser à la diversité des paysages, aux traditions et coutumes régionales, à la diversité des accents régionaux, aux créneaux ou marques de commerce régionales, aux services développés et aux attraits, à la mixité des usages (ex. rurale-urbaine, ou tourisme-agricole), etc.
- La présence d'infrastructures régionales au niveau ministériel, public et parapublic (MRC, CLD, CRÉ, CLE, etc.).

- Les coûts en matière d'éducation, lesquels sont les plus bas en Amérique du Nord.
- La proximité avec les États-Unis.
- Des municipalités qui répondent adéquatement aux besoins des familles en matière de services, tant pour leur population que pour celles des environs.
- Un réseau cyclable bien développé et incitant au transport actif.
- Un riche patrimoine bâti, une tradition orale vivante et de nombreux artisans ayant contribué à la transmission et à la mise en valeur de corps de métiers et qui s'emploient à faire revivre des traditions, telles la chaloupe Verchères.

Une interdépendance à valoriser

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 4 du document de consultation « Une interdépendance à valoriser » aux pages 16 à 18.

Questions de consultation

Question 3a :	Comment peut-on valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et les milieux ruraux?
Question 3b :	Comment valoriser l'apport des différentes communautés du Québec?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Question 3a

Nous pensons que l'importance primordiale accordée à l'information dans le document n'est peut-être pas démontrée. En effet, il est loin d'être certain que l'information soit la seule solution au changement de perception. Peut-être serait-il intéressant de revoir nos modes de gestion des territoires qui, actuellement, rendent difficile les relations entre le secteur rural et le secteur urbain, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas les mêmes ressources financières pour répondre aux besoins de leurs citoyens et citoyennes et, conséquemment, ne peuvent avoir les mêmes priorités de développement.

Toutes les municipalités du Québec ont un objectif commun, soit celui d'offrir à ses citoyens et citoyennes un milieu de vie de qualité. Les premiers besoins qu'une municipalité souhaite satisfaire auprès de sa population sont les besoins physiologiques (l'accès à de l'eau potable, à de la nourriture et à un logement de qualité), les besoins de sécurité (emploi, santé, etc.) et les besoins sociaux qui développent un sentiment d'appartenance et qui donnent le goût aux jeunes d'y rester ou d'y revenir.

Toutefois, certains éléments, tels que la densité de population, la réalité politique, les caractéristiques géographiques, les réseaux sociaux présents, les nouvelles technologies ou le tissu économique, sont des éléments de l'environnement externe qui influencent les priorités d'actions d'une communauté locale. C'est pourquoi il existe une si grande différence entre les priorités d'une municipalité urbaine par rapport à une municipalité rurale. Notre système de gestion du territoire exige que des municipalités qui poursuivent le même objectif, mais qui sont confrontées à des réalités différentes, soient amenées à gérer des dossiers ou des projets

collectifs qui ne peuvent répondre aux priorités de chacune ou auxquelles elles ne peuvent participer de la même façon ou à la même hauteur.

Dans cette optique, il est possible de proposer de regrouper les municipalités ayant des similitudes (secteur homogène) et, par le fait même, des priorités similaires. Il s'agit en fait de changer le découpage territorial afin d'enrayer la rivalité rurale-urbaine. Toutefois, cette alternative entraînerait un clivage encore plus grand entre deux réalités que nous tentons d'apaiser. Si l'on adopte cette façon de voir les choses, deux éléments peuvent favoriser la complémentarité :

- Un changement de mentalité (information et rôle joué par nos MRC, trop souvent perçues comme une source de dépense au lieu d'une organisation responsable du développement harmonieux de notre territoire);
- Des ressources financières proportionnelles (des municipalités ayant proportionnellement les mêmes moyens financiers pour répondre aux besoins de base pourraient être plus aptes à travailler sur des projets collectifs)

Toutefois, force est d'admettre que la concurrence entre les milieux augmente avec le nombre de découpages territoriaux. Ainsi, pour valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et les milieux ruraux, il pourrait être pertinent d'envisager différentes stratégies micro-économiques pour la mise en place et le soutien d'une nouvelle économie rurale, et ce, en tenant compte de la richesse et des forces de chacun de ces milieux. Pour ce faire, l'utilisation du concept des créneaux ACCORD dans les régions pourrait être un moyen efficace de développement et d'occupation des territoires. Certes, le programme ACCORD s'adresse principalement au monde industriel. Or, deux nouveaux programmes pourraient être mis de l'avant en procédant à des regroupements régionaux et sectoriels, soit dans les secteurs de l'agriculture de niche (produits du terroir) et du tourisme.

- L'agriculture de niche

Au Québec, tout comme en Montérégie Est, on voit se développer, dans les régions et les municipalités plus éloignées, des stratégies de commercialisation et de valorisation qui visent à associer des produits agricoles et agroalimentaires à leur région d'origine. Ces nouvelles stratégies émanent à la fois de l'intérêt des consommateurs envers les produits différenciés et de la volonté des producteurs de mettre en place de nouvelles initiatives de marché en matière de diversification des productions.

Face à ce constat, le gouvernement du Québec a développé des outils et des programmes pour soutenir les entreprises dans le développement de ces produits. Cette initiative a mené à l'adoption du projet de loi 137, intitulée la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* et à la création de labels, dont l'Indication géographique protégée (IGP) et l'Appellation d'origine contrôlée (AOC).

Concrètement, l'IGP a pour but d'identifier et de valoriser un produit agricole ou agroalimentaire réputé qui tire des spécificités de son origine géographique. De

plus, c'est un outil de développement économique et rural qui a pour objectif de maintenir et de revitaliser le tissu local rural, de valoriser la production de produits élaborés selon les usages traditionnels, de permettre la promotion du patrimoine agricole national tout en préservant les traditions culturelles, de favoriser la biodiversité et de créer un impact positif sur le secteur touristique.

La politique des AOC et des IGP n'est pas seulement un outil juridique, mais aussi un instrument pour contrer divers enjeux et pour aider la politique agricole à atteindre plusieurs objectifs assignés à l'agriculture par la population, à savoir le maintien des activités économiques dans les régions rurales et défavorisées, la préservation du paysage, la diversification de l'agriculture et la satisfaction des consommateurs.

Les milieux ruraux du Québec auraient tout avantage à unir leurs forces en soutenant des micro-économies et en travaillant de concert avec les acteurs locaux et régionaux des territoires. Ils pourraient de cette façon contribuer à créer cette richesse sans se faire concurrence. Ces initiatives auraient pour retombées de maintenir en emploi des individus, d'accroître le développement du secteur agrotouristique, d'établir la notoriété des produits, d'assurer la protection de ces produits et de soutenir le développement local et rural.

- Le tourisme dans les régions périphériques

Le tourisme est classé aujourd'hui comme deuxième secteur économique au Québec. En effet, la Politique touristique du Québec, lancée en mai 2005, a pour objectif de générer des recettes touristiques de 13 G\$ en 2010, représentant une croissance annuelle moyenne de 5 %.

Avec la mondialisation et l'émergence des nouvelles économies, le tourisme international connaîtra une croissance soutenue d'ici 2020¹. Or, selon les données du ministère du Tourisme, les régions périphériques attirent plus de 50 % du tourisme au Québec, par l'entremise d'un nombre grandissant de produits et services exerçant une attraction grandissante pour les visiteurs. La clé du succès de ces régions périphériques est de développer des créneaux, des positionnements forts et originaux, ainsi qu'une image de marque pour chacune des régions, le tout sans être en concurrence les une contre les autres, mais plutôt en complémentarité.

La CRÉ souhaite cependant se faire également l'avocat du diable en posant la question de la nécessité de rechercher à tout prix la complémentarité. En effet, les études démontrent de plus en plus que les grandes villes sont dorénavant en compétition et qu'elles se distancent de leurs régions. Les régions pourraient profiter des externalités des grandes villes, mais sans pour autant en dépendre. Elles pourraient choisir de s'assumer entièrement comme entité distincte.

¹ Tourisme Québec, *Le tourisme, une industrie importante pour le Québec*, Édition 2006.
Formulaire de consultation sur l'enjeu de l'occupation des territoires
Janvier 2010

Question 3b

Les préjugés entre les groupes ethniques sont nombreux et les peuples autochtones ne font pas exception à la règle. Dans la poursuite de l'objectif de maintenir de bons rapports entre les communautés, il est important de remettre en question les processus décisionnels. Ce commentaire vise à souligner l'importance de bien documenter un dossier et d'avoir toutes les informations nécessaires afin de favoriser une prise de décision véritablement éclairée. Le manque d'information peut, par exemple, entraîner l'approbation d'un projet susceptible d'engendrer par ailleurs des impacts notables sur l'environnement et, par ricochet, sur les communautés. Les analyses coûts-bénéfices incluent trop peu souvent une estimation des biens et services environnementaux. Raison de plus de prendre en compte les valeurs autochtones qui favorisent l'équilibre, l'harmonie et un développement à la mesure des besoins réels. Il s'agit à ce moment de penser globalement et à plus long terme.

Par ailleurs, pour valoriser l'apport des communautés du Québec, il faut d'abord les voir comme une richesse et miser sur une relance durable de leur développement, axée sur une stratégie nationale basée sur trois paliers, soit national, régional (incluant la métropole) et local.

Pour ce faire, il importe de mettre en place un plan d'action gouvernemental d'occupation du territoire cohérent et dans lequel tous les ministères et les organismes publics et parapublics sont engagés, de concert avec les régions, les MRC, les municipalités et les organismes locaux, dans des actions transversales dans une perspective de développement durable.

Un tel plan pourrait par exemple s'appliquer dans la mise en place de l'actuel Plan Nord qui touche 75 % de la province et auquel le 25 % restant pourrait contribuer au niveau de l'expertise, de la formation et des ressources, comme ce fût le cas lors du développement de la Baie James dans les années 1970.

Partie II : orientations et propositions

Une vision et des principes à partager

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 5 du document de consultation « Une vision et des principes à partager » et à la section 6 « Des leviers pour faire la différence » aux pages 20 à 23.

Questions de consultation

Question 4a :	Êtes-vous en accord avec la vision et les grandes orientations qui visent le développement durable et l'occupation dynamique des territoires?
Question 4b :	Quels sont les aspects qui méritent d'être renforcés et dans quels sens?
Question 4c :	La dénomination occupation des territoires soulève beaucoup de questionnement et de réticences. Seriez-vous d'accord pour désigner ce projet autrement? Quelle serait votre proposition?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Question 4a

Bien que les orientations soient adéquatement définies dans le document de consultation, il ne semble pas y avoir de vision claire et bien circonscrite.

Pour être en mesure d'arriver à une telle vision, il importe d'être en présence d'une réelle volonté à tous les niveaux et de briser les silos dans les interventions des différents milieux. Il importe également de s'assurer que tous les acteurs publics concernés aient une compréhension adéquate et similaire de tous les enjeux.

Par ailleurs, l'occupation du territoire doit répondre à de nouveaux enjeux, tels que l'élargissement des frontières, l'internationalisation de l'économie et la décentralisation, en favorisant l'ouverture internationale des régions et en valorisant le rôle moteur des grandes villes et de la métropole, tout en faisant participer toutes les régions du Québec autour d'une vision commune.

Question 4b

Un des aspects qui pourraient être renforcés est la condition préalable de mise en place d'un plan d'action gouvernemental d'occupation des territoires cohérent avec des actions transversales dans une perspective de développement durable.

Il appert également essentiel d'accorder une importance plus grande à l'outil d'aménagement, car il se veut un outil de planification de l'idéal que nous souhaitons construire en tant que communauté.

En ce qui concerne tout l'aspect « environnement », la CRÉ réitère le fait qu'il est important d'améliorer la qualité et la quantité des informations préalables à la prise de décision, ce qui inclut la prise en compte des biens et services écologiques dans le calcul coûts-bénéfices de tout projet. Par ailleurs, nous souhaitons souligner certaines réserves face au concept d'« occupation dynamique du territoire ». Celle-ci ne devrait pas se faire au détriment des milieux naturels, qui procurent des biens et services indispensables et, souvent, irremplaçables, aux communautés.

Enfin, la CRÉ salue le fait que toutes les orientations proposées revêtent leur importance. Nous nous interrogeons toutefois sur la séquence de celles-ci, que nous modifierions peut-être pour : développer, desservir, habiter et s'approprier. À ce propos, il pourrait être préférable de remplacer le libellé « Développer les territoires » par « Mettre en valeur les territoires ». Une autre nuance pourrait être apportée dans « S'approprier les territoires » qui pourrait être reformulé comme suit : « Développer le sentiment d'appartenance au territoire ». Cela permettrait de prendre en compte la réalité du sud du Québec où le territoire est majoritairement privé.

Question 4c

La CRÉ Montérégie Est ne voit aucune objection à l'appellation « Occupation des territoires ».

Les propositions

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 7 du document de consultation « Les propositions » aux pages 24 à 28.

Questions de consultation

Pour chacune des grandes orientations, des propositions sont soumises :

Question 5a :	Est-ce que certaines propositions pourraient être bonifiées ou ajoutées?
Question 5b :	Quelle proposition est selon vous la plus importante?
Question 5c :	À partir de la mission qui est la vôtre, comment votre organisation peut-elle s'engager? Que peut-elle faire de plus, <u>ou différemment</u> , pour contribuer?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Question 5a

Dans l'orientation 1, soit Habiter les territoires, nous ajouterions la proposition suivante :

- Sur le plan de l'aménagement : Protéger les milieux naturels et leurs caractéristiques particulières qui fournissent les biens et services écologiques indispensables à la vie, au bien-être et à la vitalité des communautés.

Dans l'orientation 2, soit Développer les territoires, la proposition suivante pourrait être ajoutée :

- Ajouter des créneaux d'excellence additionnels aux six créneaux existants en lien avec le programme ACCORD, programme qui vise à construire un système productif régional compétitif sur le plan nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec. Les nouveaux créneaux régionaux seraient idéalement en lien avec le plan d'action gouvernemental d'occupation du territoire et pourrait inclure, par exemple, des créneaux en formation et en tourisme.

Dans un autre ordre d'idée, il est également important de mettre l'accent sur l'éducation. Une personne informée est une ressource primordiale et le cœur du développement demeure la

ressource humaine. La pérennité d'un territoire passe par le constant souci de l'innovation. Pour innover, il faut de la créativité et celle-ci se fait par l'appropriation des informations pour développer des connaissances.

Un autre ajout important est celui des technologies de l'information et des communications (TIC). Cet aspect a été légèrement effleuré dans le document et il importe de positionner les TIC à la fois au sein du secteur urbain et du secteur rural.

On fait bien souvent valoir l'idée selon laquelle les nouvelles technologies et les améliorations dans les transports favorisent une décentralisation des activités économiques des mégapoles congestionnées vers les villes de plus petite taille et vers les régions rurales. Cependant, des spécialistes de la géographie économique ont observé que de fortes tendances à la centralisation présentent des liens avec les avantages qu'offrent les grandes villes sous la forme de vastes bassins de main-d'œuvre et d'interactions bénéfiques.

Il est difficile de nier le fait que, dans plusieurs villes éloignées des grands centres, la mobilité des individus, acquise notamment par l'entremise du transport collectif, permet l'accessibilité à des services qui ne se trouvent pas à proximité. Toutefois, cette accessibilité aux services peut également être facilitée par l'entremise des TIC. Plusieurs élus, y compris ceux qui œuvrent dans des municipalités faiblement peuplées, estiment indispensable le fait d'être bien relié au réseau des télécommunications performantes, particulièrement des services à haut débit. Chacun y voit le moyen de pallier un isolement ou un éloignement.

Il s'agit là d'une façon nouvelle de mettre une partie des services de la ville à la campagne. C'est également un moyen de traiter ce qui est considéré comme le fondement des services publics : l'égalité d'équipement du territoire peu importe sa situation (région fortement urbanisée ou région faiblement peuplée). Le haut débit est alors perçu comme un instrument de désenclavement.

Question 5b

La proposition qui nous apparaît la plus importante est de s'approprier les territoires ou, tel que mentionné dans notre proposition précédente, de développer le sentiment d'appartenance au territoire. En effet, cette appropriation ou ce sentiment d'appartenance est une condition essentielle pour développer les territoires d'une manière durable avec des gens qui les habitent et qui seront bien desservis.

Question 5c

Relevant de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, la CRÉ est engagée dans le développement des 107 municipalités situées sur son territoire.

D'une manière plus spécifique, la mission de la CRÉ est de susciter et de favoriser le développement de la région dans le cadre de divers mandats de concertation et de la mise en œuvre de son plan quinquennal de développement durable. Ainsi, de par son rôle de

concertation et des leviers qui sont mis à sa disposition, la CRÉ est un acteur de premier plan dans son engagement envers le développement de la Montérégie Est et de ses municipalités.

Plan quinquennal de développement durable

La CRÉ a adopté, le 19 octobre 2005, son plan quinquennal. Celui-ci a été bâti autour de trois grands axes et de six éléments intégrateurs qui servent à conditionner de façon transversale les axes d'intervention, puisqu'ils s'appliquent sur l'ensemble des actions qui seront menées par la CRÉ. À cet effet, on retrouve, dans l'un des six éléments intégrateurs, la question relative à l'équité interrégionale, c'est-à-dire, de « s'assurer d'une répartition équitable des priorités et des ressources nationales entre les régions ».

Charte du développement durable de la Montérégie Est

En novembre 2008, la CRÉ lançait la toute première Charte du développement durable, laquelle a été signée par les préfets des neuf MRC qui composent son territoire.

Au sein de cette dernière, on dénombre sept principes qui facilitent l'émergence d'une vision commune, dont le principe suivant :

« Le développement durable est de responsabilité individuelle, professionnelle, corporative et institutionnelle; étant donné la complexité des défis à relever, seule la coopération intersectorielle (ex : municipalités, institutions, entreprises, groupes communautaires, individus, etc.) permettra de trouver des solutions globales, durables et équitables ».

La Charte du développement durable de la Montérégie Est démontre une volonté de travailler dans une approche intersectorielle, afin d'intégrer les principes de la Charte dans le plan quinquennal de la CRÉ et de les traduire dans ses politiques, programmes, outils et plans d'action.

Fonds de développement régional et ententes spécifiques

En matière de leviers, la CRÉ bénéficie également du Fonds de développement régional, une enveloppe qui peut être utilisée pour réaliser des projets pilotes et porteurs dans certaines municipalités en situation de dévitalisation et qui sont confrontées à une disparité de leurs services

La CRÉ compte aussi parmi ses outils les ententes spécifiques. Pour travailler de concert avec d'autres intervenants vers une occupation optimale des territoires, la CRÉ peut mettre en pratique des objectifs communs et concertés par le biais d'ententes spécifiques en immigration. Une entente en termes de relance économique, qui vise la mise en place des assises pour l'accueil, l'attraction, la rétention et l'établissement des personnes immigrantes et celles issues des communautés culturelles.

Commentaires et réflexions supplémentaires

(Inscrivez vos commentaires et réflexions supplémentaires dans la section encadrée)

Commentaires et réflexions :

Dans le cadre de la présente consultation, la CRÉ Montérégie Est a tenté d'apporter son point de vue, dans une perspective à long terme étroitement liée au développement durable. Toutefois, même si l'on tient compte des questions proposées dans le document de consultation, des réflexions s'imposent sur d'autres sujets, surtout si l'on considère la complexité de la question d'occupation des territoires.

Les propositions additionnelles qui pourraient être amenées sont les suivantes :

- Uniformiser les infrastructures technologiques, telles qu'Internet haute vitesse, dans chacune des régions du Québec, à la fois pour l'implantation de nouvelles entreprises et pour offrir des services à la population.
- Offrir et augmenter de façon significative et pertinente la formation continue dans les entreprises pour que celles-ci deviennent plus compétitives.
- Former et sensibiliser les acteurs socioéconomiques des régions par rapport à la diversité culturelle.
- Arrimer les programmes et les subventions au niveau fédéral et provincial en ce qui a trait aux politiques sur les TIC.
- Greffer le transport urbain et collectif au sein des plans d'urbanisme et des schémas d'aménagement dans chacune des MRC et inter MRC.
- Promouvoir davantage, dans les milieux ruraux, les programmes et les aides financières du MAPAQ et du Conseil des appellations réservées et termes valorisants du Québec (CARTV) pour soutenir la réalisation de projets régionaux de transformation de produits alimentaires, pour appuyer les entreprises dans l'obtention d'une appellation réservée ou du droit d'utiliser un terme valorisant autorisé et finalement, pour créer de nouveau label pour la protection des produits du terroir.
- Mettre en place de nouvelles coopératives régionales de marketing, par le biais du programme Fonds des entreprises d'économie sociale (FDEES) pour soutenir et accompagner les petites entreprises locales et rurales.
- Décloisonner l'offre de service du transport collectif.
- Obtenir, pour les municipalités concernées, une plus grande voix au sein de la CMM
- Avoir une vision globale du développement et de l'occupation des territoires.

Ce document ne se veut pas une remise en question des enjeux et des défis de l'occupation des territoires, car ils sont bien réels. Il fait davantage référence à une synthèse des éléments recueillis lors de diverses rencontres, tout en mettant en lumière des constats et des propositions qui seront acheminées à Solidarité rurale du Québec.

Merci d'avoir contribué à cette consultation

Pour acheminer votre formulaire :

- Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
- Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse
Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8

Commentaires et information :

Site Internet : www.territoires.qc.ca
Courriel : consultation@territoires.qc.ca
Téléphone : (819) 293-6825

Demeurez informé des suites de la démarche en vous abonnant à notre fil de nouvelles en [cliquant ici](#).